

RencArt
Festival de la culture en Essonne
FICHE DE RENSEIGNEMENT ET D'INSCRIPTION

Fiche Arts plastiques

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2018, placées sous le thème de « l'art du partage », le Conseil départemental de l'Essonne souhaite mettre en valeur toutes celles et tous ceux qui font la vie culturelle essonnoise. C'est l'objet de cette toute première édition du festival RencArt qui invite, dans le bel écrin du Domaine départemental de Chamarande, tous les artistes, toutes les associations, tous les équipements et plus généralement tous les acteurs culturels de l'Essonne.

Notre ambition : favoriser les rencontres interprofessionnelles, faciliter l'émergence de projets culturels et artistiques partagés et pluridisciplinaires, mettre en valeur la richesse culturelle de notre département, valoriser auprès du grand public toutes celles et tous ceux qui font, au quotidien, la vitalité culturelle et artistique des 196 communes de l'Essonne.

Au programme du festival RencArt : une journée professionnelle d'échanges et de réflexion le vendredi, puis deux jours festifs, ouverts au grand public et placés sous le signe de la convivialité. Divers rendez-vous seront proposés tout au long du week-end, afin de favoriser les échanges, à la fois entre acteurs culturels et avec le grand public. Plusieurs espaces de restaurations seront présents.

Plus concrètement, différents espaces seront aménagés autour du château de Chamarande, afin de mettre en valeur les démarches singulières des artistes et équipements culturels présents. Vous trouverez dans le présent document des indications sur l'organisation pratique de la manifestation. Il est cependant précisé que d'autres informations plus détaillées vous seront fournies dans les semaines et mois à venir.

Si cette initiative rencontre votre intérêt, nous vous invitons à remplir le présent document, et à nous le retourner avant le 20 juillet 2018 à l'adresse mail suivante : festival-culture@cd-essonne.fr

La manifestation aura lieu les samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018 et est ouverte aux artistes plasticiens (peinture, dessin, sculpture, photographie, vidéo...) habitant ou travaillant en tant qu'artiste en Essonne, ayant une affiliation juridique à la Maison des Artistes et ayant déjà exposé dans un salon d'artiste essonnien.

Ces trois critères cumulatifs conditionnent la participation à la manifestation.

L'artiste ou collectif d'artistes

Nom/Prénom :

Pseudonyme :

Adresse :

Tel/Mail :

Numéro Maison des Artistes (indispensable) :

Dernière participation à un salon en Essonne (lieu et date) :

L'œuvre

Chaque artiste participant à l'évènement aura à sa disposition l'espace suivant :

- pour les 2D, une surface d'accrochage maximale de 1m de large x 1,80m de haut
- pour les 3D, un espace maximal de 1m x 1m de côté et de 1m80 de haut, socle compris. L'artiste fournit son socle.

Nom de l'œuvre / série d'œuvres :

Date de création :

Type (peinture, sculpture, photographie, dessin, vidéo) :

Dimensions (en cm) :

Poids (en kg) :

Technique utilisée :

Valeur d'assurance :

Technique d'accroche :

S'il s'agit d'une vidéo :

Format de la vidéo / durée :

Support envoyé (DVD, clef USB, etc.) :

Informations pratiques : (à compléter svp)

Merci de joindre un visuel Haute Définition (300 dpi minimum) de votre œuvre avec votre fiche d'inscription.

Les œuvres devront être déposées en amont du festival au Domaine départemental de Chamarande et récupérées en aval. Une information précise sur l'organisation logistique vous sera communiquée ultérieurement.

Règlement du festival RencArt Artistes plasticiens

Article 1 : Dates et heures d'ouverture

Le festival RencArt se déroulera en extérieur dans des structures temporaires aménagées pour l'occasion dans le parc du Domaine départemental de Chamarande, et sera ouvert au public les samedi 15 septembre et dimanche 16 septembre de 11h à 19h.

Article 2 : Conditions de présentation des œuvres

Aucune œuvre ne sera admise si elle a des dimensions supérieures à celles indiquées précédemment.

L'attribution des espaces à chaque artiste est de la responsabilité de l'organisateur.

- Aucun texte ou commentaire ou tarif de l'œuvre ne pourra être apposé sur les panneaux ou sur les murs à côté des tableaux.

- Les tableaux, dessins, photographies seront présentés, prêts à l'accrochage, munis de modes de fixation efficaces et adaptés à la taille de l'œuvre. Sans un système d'accrochage adéquat, l'organisation se réserve le droit de ne pas exposer l'œuvre.

- Les sculptures pourront être présentées sur socle à la demande de l'artiste à préciser dans la fiche d'inscription, et sous réserve que l'artiste fournisse le socle avec l'œuvre.

- Les vidéos seront présentées dans un espace de projection, selon un programme de diffusion préétabli.

- Un cartel avec le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, la date de création, les dimensions et les matériaux sera présent à côté de chaque œuvre.

Ne pourront être retenues les œuvres à caractère raciste ou diffamatoire.

Article 3 : Utilisation des photographies

L'artiste autorise gracieusement le Conseil départemental de l'Essonne à reproduire des œuvres sous forme de clichés photographiques en vue d'une diffusion publique sur tout support, ceci à seule fin de la promotion de l'évènement.

Article 4 : Sécurité des œuvres et assurances

Les organisateurs de l'exposition ne sont que détenteurs des œuvres et non dépositaires au sens du Code civil. Les artistes exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de vol, détérioration de toutes natures, dommage aux œuvres exposées, ou aux personnes du fait desdites œuvres. Il est vivement recommandé aux exposants de souscrire une assurance individuelle.

Le Conseil départemental de l'Essonne s'engage à assurer la mise en sécurité des œuvres lors de leur dépôt à Chamarande en amont et aval de la manifestation, et à assurer le gardiennage des œuvres pendant leur temps d'exposition.

Article 5 : Inscription

Le nombre d'emplacements étant limité, les demandes d'inscription seront satisfaites dans l'ordre de leur arrivée, et donc sous réserve de disponibilité.

La participation des artistes au Festival RencArt implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et sans réserve.